

			rue Toutes Voies, 3 - 4460 Grâce-Hollogne					
52	A	1506F	MASILLON, Jeanne rue de Henri-Chapelle, 10 - 4651 Herve	Jardin	460		31,69	
53	A	1506E	MERVEILLE, Fabien rue Hector Denis, 83 - 4460 Grâce-Hollogne	Jardin	490		26,39	
54	A	1506P	BLANCO, Antuna et MUNOZ, Gayoso rue des Meuniers, 81 - 4460 Grâce-Hollogne	Jardin	930		19,19	
55	A	1506M	Société Travifer en faillite	Pâture	3.516	80,35		
56	A	1506M	Mont Saint-Martin, 22 - 4000 Liège	Pâture	3.516	858,92		
57	A	1506R	ROHIER, Yvette rue aux Cailloux, 117 - 4420 Saint-Nicolas FOOY, Léon rue Félix Bernard, 68 - 4420 Saint-Nicolas	Pâture	4.400	919,81		
COMMUNE DE SERAING 9ème Division / Jemeppe								
58	B	43F	NOWAK, Edward rue des Meuniers, 3 - 4460 Grâce-Hollogne	Pré	967	475,38		
TOTAUX (m2) :						2.421,19	2.057,15	1.722

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2007/203353]

Aménagement du territoire

Par arrêté ministériel du 24 octobre 2007 qui produit ses effets le 11 octobre 2007, Mme Susanne Heinen, attachée, affectée à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, est désignée comme fonctionnaire délégué pour la circonscription de Liège-I, les 11 et 12 octobre 2007.

BOUILLON. — Un arrêté ministériel du 26 octobre 2007 abroge totalement le plan communal d'aménagement n° 3ter dit "Quartier du Rempart", à Bouillon (Bouillon), approuvé par le Roi le 20 février 1948 et révisé par arrêté royal le 27 septembre 1952.

ELLEZELLES. — Un arrêté ministériel du 24 octobre 2007 abroge l'arrêté ministériel du 14 février 2005 décidant l'élaboration du plan communal d'aménagement n° 1 dit "zone d'activité économique des Quatre Vents", à Ellezelles.

Le même arrêté décide qu'il y a lieu d'élaborer le plan communal d'aménagement n° 1 dit "zones d'activité économique des Quatre Vents", à Ellezelles (section d'Ellezelles), en dérogation au plan de secteur d'Ath-Lessines-Enghien.

ESTAIMPUIS. — Un arrêté ministériel du 4 octobre 2007 approuve le plan communal d'aménagement n° 5 dit "Tannerie Poullet", à Estaimpuis (Estaimbourg), en dérogation au plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz approuvé par arrêté royal du 24 juillet 1981.

HAM-SUR-HEURE-NALINNES. — Un arrêté ministériel du 22 octobre 2007 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/CH131 dit "Cour à marchandises", à Ham-sur-Heure-Nalinnes (Ham-sur-Heure) et comprenant la parcelle cadastrée à Ham-sur-Heure-Nalinnes, 1^{re} division, section B, n° 288/02a.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté auprès de la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.